

Allocataires sociaux : Tous des fraudeurs ?!

Aurions-nous enfin trouvé l'ennemi numéro un des finances publiques ? A en croire nos derniers gouvernements, l'allocataire social représenterait en tous cas un grand danger pour l'avenir budgétaire de notre pays. Mais une vague de contrôles acharnés compte bien venir à bout de ce scandale que l'on appelle la fraude sociale...



© Equipes Populaires

Des femmes de médecin qui émargent aux CPAS, des bénéficiaires qui vont chercher leurs allocations à bord d'une Mercedes, des travailleurs au noir qui complètent un salaire mirobolant avec un revenu d'insertion, des cohabitants qui se déclarent isolés pour amasser un petit pactole sur le dos des contribuables... Derrière chaque allocataire social se cacherait donc un fraudeur en puissance ? Aux dires de Maggie De Block, il conviendrait en tous cas que *ce soient les personnes qui en ont vraiment besoin qui reçoivent de l'aide.*¹ Il y aurait donc des bons et des mauvais allocataires, des méritants et des profiteurs... Pour contrer ce phénomène, nos élus se sont donc empressés de mettre en place des dispositifs de lutte contre la fraude sociale. Des pratiques qui posent un certain nombre de questions, d'autant plus qu'il semblerait bien que la supposée fraude n'ait pas l'ampleur que l'on voudrait lui attribuer.

La fraude sociale, c'est quoi ?

La « fraude » est un acte intentionnel, assimilé à un délit, qui vise à bénéficier d'une série d'avantages au moyen d'une présentation trompeuse de données. La « fraude sociale » couvre quant à elle une série de faits allant du travail au noir au non-respect des législations sociales en passant par la perception supposée induue d'allocations sociales. En ce qui concerne les allocataires sociaux émargeant au CPAS, on parlera plus précisément de « fraude à l'aide sociale ». Toute personne qui reçoit indûment des allocations parce qu'elle falsifie son identité, parce qu'elle cache d'autres droits (cumul de prestations), parce qu'elle ne respecte pas sciemment les conditions d'octroi (statut d'isolé ou de cohabitant par exemple), parce qu'elle a fait de fausses déclarations (autres revenus...), parce qu'elle a un comportement inadapté (travail au noir...), parce qu'elle possède un patri-

moine non déclaré... sera donc considérée comme coupable de fraude.

Concrètement, les CPAS ont développé une série d'outils pour lutter contre cette fraude, qui met apparemment en grand péril nos finances publiques. Enquête sociale, consultation de la banque-carrefour de la Sécurité sociale, collaboration avec la police et les agents de quartier, échange d'informations entre les CPAS, visites à domicile, mise sur pied des cellules spéciales de lutte contre la fraude sociale... Tout est mis en œuvre pour débusquer les fraudeurs, de manière obsessionnelle parfois. Un travail de contrôle qui demande des moyens humains et technologiques importants mais qui détourne surtout les travailleurs sociaux de l'objet principal de l'action des CPAS : garantir le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Un système qui génère la misère

Pour les allocataires sociaux et les associations qui les représentent, ce que l'on appelle « fraude » correspond généralement à des stratégies de survie bien plus qu'à une intention malveillante d'abus. La non-individualisation des droits, les minima sociaux qui n'atteignent pas le seuil de pauvreté, les salaires trop bas... sont autant de facteurs qui conduisent à une précarisation croissante et poussent inévitablement les gens à user de créativité pour boucler leurs fins de mois.

Christine Mahy, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, s'étonne d'ailleurs que l'intention de fraude soit constamment portée sur les allocataires sociaux. En ce qui concerne le statut de cohabitant, elle remarque par exemple que *personne n' imagine que l'Etat irait prendre une part du salaire de deux travailleurs qui louent un logement ensemble pour faire des économies.* ►

► *Pourtant le système a conçu que, pour deux chômeurs ou allocataires qui vivent ensemble et font des économies d'échelle, il serait juste de considérer qu'ils sont tout de même un peu des profiteurs.² C'est donc avant tout le système d'octroi des allocations et leur montant qu'il faudrait revoir à la hausse si l'on veut contrer les logiques dites frauduleuses.*

Beaucoup de bruit pour rien ?

Les gouvernements ont fait de la lutte contre la fraude sociale une priorité depuis quelques années. Maggie De Block, à l'époque où elle était en charge de l'Intégration sociale, a mandaté le bureau d'analyse et de consultance PricewaterhouseCoopers (PwC) de réaliser une étude sur la fraude sociale au sein des CPAS. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne peut soupçonner PwC de collusion avec les milieux progressistes ou gauchistes puisque l'entreprise est une des plus active dans l'optimisation fiscale. Entendez par là l'ensemble des moyens qui permettent aux plus grosses fortunes d'éluder l'impôt. Peu de chance donc que les a priori aient été favorables aux allocataires sociaux...

Et pourtant ! L'étude relève avant tout que la fraude à l'aide sociale est très marginale : elle concerne, selon les réponses reçues à l'enquête en ligne réalisée auprès des CPAS, environ 4,59% des bénéficiaires du revenu d'intégration, 4,62% des bénéficiaires de l'aide sociale équivalente et 1,72% des bénéficiaires de l'aide médicale.³ En outre, les sommes concernées sont relativement faibles, mis à part quelques exceptions. En ce qui concerne le revenu d'intégration et l'aide sociale équivalente, les montants fraudés s'élèvent en moyenne à 1 600 euros par cas.

Au total, la fraude sociale représente à peine à une dizaine de millions d'euros par an... une paille dans le budget de l'Etat. Rappelons tout de même que la fraude fiscale coûterait entre 20 et 30 milliards d'euros à la collectivité...

L'étude conclut ses recommandations en mettant en garde contre le coût en moyens financiers et humains d'une lutte acharnée contre la fraude sociale. Et de remettre également sur la table le rôle premier des travailleurs sociaux : *il y aura lieu également de veiller à ne pas alourdir la charge administrative du travailleur social dont le métier doit rester l'accompagnement social de ceux qui en ont besoin.*⁴ Une étude et des résultats qui n'abondent pas tout à fait dans le sens des gouvernements. A un point tel que la ministre a préféré les passer volontairement sous silence...

Conséquences et dérives du contrôle à tout crin

La fraude sociale est objectivement minime, et pourtant, les efforts déployés pour contrer les pratiques frauduleuses sont impressionnants. On s'agit dans tous les sens, on met la pression sur les travailleurs, on montre du doigt l'ensemble des allocataires, on veut mettre en place des dispositifs et des cellules de lutte contre la fraude, on change la nature du travail des assistants... Certains CPAS ont tellement pris la question à cœur qu'ils se sont transformés en véritables organismes de contrôle, formations spécialisées à la clé pour ceux qui souhaitent se lancer dans une lutte active contre la fraude sociale.

Des pratiques qui entraînent inmanquablement un certain nombre de dérives. C'est notamment le cas dans la manière dont les enquêtes sociales sont menées par des travailleurs de plus en plus zélés. Alors que l'enquête devrait avant tout permettre de définir au mieux le type d'aide à apporter, elle finit par être un outil pour les refuser voire même les retirer.

Il semble par ailleurs que tout soit permis pour mettre fin aux agissements de ces grands fraudeurs, jusqu'à la délation qui est parfois même encouragée... C'est

Une suspicion généralisée

Témoignage d'un bénéficiaire du revenu d'intégration (RIS)

Est-ce que les contrôles effectués par le CPAS sont fréquents ?

Tous les trois mois, l'assistante sociale regarde mes extraits de compte. Elle épiluche tout ! Si je fais un achat un peu particulier, elle le voit. Et pourtant, le fait de regarder les extraits de compte ne permet pas de vérifier le travail au noir. Si je travaille à côté, rien ne sera sur mon compte, c'est donc un contrôle inutile ! Et pourtant c'est très intrusif.

Il y a aussi des visites surprises à domicile. Si je ne suis pas là, je dois le justifier. Vu que je ne travaille pas, on considère que je devrais rester chez moi à ne rien faire. Pendant les visites, elle regarde furtivement dans la salle de bain pour voir combien il y a de brosses à dents. S'il y en a deux elle va voir dans la chambre s'il y a des vêtements de fille. Ils rentrent dans ton intimité, pas du tout pour voir si tout va bien pour toi, mais pour vérifier si tu ne fraudes pas.

Est-ce que tu essaies de t'en sortir en contournant parfois le règlement ?

Si je peux avoir un petit contrat, me faire 50 ou 100 euros, ça met un peu de beurre dans les épinards, mais je ne les mets pas sur mon compte. Pour moi, c'est de la survie, pas de la fraude ! C'est une manière de sortir la tête hors de l'eau de temps en temps. Actuellement, je touche 740 euros et, alors que tout augmente, j'ai vu mes allocations diminuer.

Tu attendais autre chose du CPAS ?

En tant qu'allocataire, on est considéré comme un numéro. Les assistants sociaux sont poussés à mettre des gens dehors et je ne sais pas s'ils font encore un travail social. On contrôle tout mais on se fout de qui tu es, de ce qui se passe dans ta vie, de savoir si tu vas bien ou mal. Tu dois chercher de l'emploi et accepter ce qu'on te concède, sans rien dire.

Témoignage anonyme

une ère du soupçon qui s'est ouverte et qui fait des dégâts. Plusieurs allocataires se sont ainsi vu refuser l'accès à une allocation, d'autres ont été suspendus à plusieurs reprises. En mars 2014, le journal *Ensemble* fait état du cas d'une jeune femme suspectée de fraude et dont les allocations ont été suspendues à plusieurs reprises une année durant. Un cas finalement résolu par la justice en faveur de l'allocataire, entre temps expulsée de son domicile parce qu'elle ne pouvait plus payer son loyer...⁵

Une fronde contre les allocataires

Les déclarations gouvernementales, relayées par les médias, nous parlent tellement la fraude sociale que le concept nous est devenu familier. Celui-ci est pourtant très récent. C'est Frank Vandenbroucke, ministre de l'Emploi SPA en 2003 et 2004, qui a commencé à englober toute forme de travail au noir sous l'appellation de fraude sociale. En 2011, le gouvernement Di Rupo nomme pour la première fois un Secrétaire d'Etat spécifiquement dédié à la lutte contre la fraude fiscale... et sociale. Parce que mettre dans le même panier ces deux formes de « fraude » ne pose apparemment aucun problème à un gouvernement socialiste. Denis Desbonnet s'en indigna : *comment ose-t-on comparer la fraude fiscale avec les misérables stratégies que de plus en plus d'allocataires sociaux, mais aussi de chômeurs, sont contraints d'employer pour tenter d'assurer leur subsistance ? Evidemment, assimiler ces deux réalités sans commune mesure sous un intitulé commun offre un double avantage : à la fois « diluer » l'ampleur de la première dans un tout indistinct, et stigmatiser la seconde en jetant l'opprobre sur les plus pauvres poussés à de telles échappatoires.*⁶

La logique mise en place depuis plusieurs années consiste à faire payer par les chômeurs et les allocataires sociaux le prix fort pour une crise qu'ils sont les premiers à subir de plein fouet. Non seulement leurs



© Equipes Populaires

allocations diminuent mais ils sont devenus la cible d'une stigmatisation de plus en plus inacceptable. Aujourd'hui, près d'un tiers des Belges considèrent les allocataires sociaux comme des fraudeurs.⁷

Les mesures prises à l'encontre des allocataires sont avant tout symboliques. Aucune économie substantielle ne sera faite par le biais de cette traque. Pire, elle risque de coûter plus cher à la collectivité et surtout, de briser totalement la relation de confiance qui doit s'établir entre un assistant social et le bénéficiaire qu'il accompagne. Il faut donc le rappeler encore, les plus pauvres n'ont pas à payer la crise et les CPAS n'ont pas à faire primer une logique budgétaire sur une aide sociale de qualité. ■

Muriel Vanderborght

1. *Fraude aux allocations : beaucoup de bruit pour rien ?*, www.alterechos.be, publié le 8 juin 2012.
2. Intervention de Christine Mahy au colloque « Milieux populaires : réalités diverses, domination commune », mardi 22 octobre 2013, Namur.
3. *SPP Intégration Sociale - Etude sur la fraude sociale au sein des CPAS*, PwC, décembre 2013, p.66.
4. Idem.
5. LOPES CARDOZO J., « Suspectée de fraude sociale » dans *Ensemble*, n°82, mars 2014, p.42-44.
6. DESBONNET D., « Lutte contre la fraude sociale : la chasse aux pauvres redouble d'intensité », www.avanti4.be, publié le 19 septembre 2013.
7. *Fraude aux allocations : beaucoup de bruit pour rien ?*, op. cit.
8. Idem.

Le scandale du non-recours aux droits

On parle beaucoup de l'argent que perd l'Etat via des mécanismes supposés de fraude sociale. On parle beaucoup moins de celui qu'il gagne sur un nombre importants d'allocataires qui auraient droit à des aides mais n'en bénéficient pourtant pas.

Pour Rocco Vitalli, directeur du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, *les montants non dépensés, parce que les personnes n'ouvrent pas leurs droits, représentent certainement plus que les petits montants fraudés.*⁸

On retient plusieurs causes à l'origine de la non-activation des droits sociaux. Dans certains cas il s'agit d'une méconnaissance des droits par le demandeur ; dans d'autres il

s'agit d'une demande non formulée par honte ou par crainte d'une procédure trop complexe ; dans d'autres enfin il s'agit d'un refus de la part du prestataire de délivrer une aide pourtant appropriée.

Dans ce domaine, les pratiques douteuses de certains CPAS sont régulièrement dénoncées. Par manque de moyens ou par zèle, certains travailleurs sociaux sont poussés à cacher certaines informations, à faire traîner les procédures ou à sanctionner sans véritable raison. En interne, des notes de service circulent, incitant parfois même les agents à ne pas acter certaines demandes. Les CPAS d'Anderlecht ou de Liège ont été d'ailleurs récemment mises en cause par des associations de défense des allocataires sociaux. Et si l'énergie dépensée pour débusquer quelques fraudeurs servait plutôt à résorber l'écart entre les droits théoriques et les droits effectifs ?